

dans le cadre du programme canadien de remplacement du pétrole.

Dans le cas du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, la part fédérale des frais admissibles sera réduite dans un premier temps de 60 p. 100 à 33½ p. 100 le 31 janvier 1985. L'industrie et le gouvernement prévoient la fin de ce programme qui sera aboli en deuxième étape de façon définitive le 31 mars 1986. Ainsi, la réduction de la participation du gouvernement aux frais de ce programme constitue une étape naturelle et importante dans l'aménagement de notre politique énergétique.

Tout en étant conscient de l'impact que les programmes en question, lancés à l'époque, ce que j'ai souvent appelé l'«illusion de rareté», \$80 le baril, où le prix du pétrole grimpeait continuellement et où les propriétaires canadiens de maisons savaient peu de choses du remplacement du pétrole, nous sommes aujourd'hui prêts à appuyer le projet de loi C-24 qui nous apporte des changements par le biais de cette élimination progressive des programmes PCR et PITRC, et cela dans le but de rentabiliser le cadre de la politique énergétique canadienne.

Ces mesures s'imposent de façon d'autant plus évidente que, à l'heure actuelle, aussi bien le PITRC que le PTRC tirent à leur fin. Dans le cas du remplacement du pétrole, les Canadiens comprennent beaucoup mieux maintenant qu'il y a sept ou dix ans les avantages des économies d'énergie. Ils ont su en profiter en réduisant des factures de chauffage et en s'assurant d'un meilleur confort au foyer par le biais du PCR qui, disons-le, à la fin de 1984, a atteint 96 p. 100 de ses objectifs. La participation du gouvernement et les économies d'énergie attribuables aux travaux effectués en vertu du PITRC sont également remarquables. Estimées à l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour, les retombées réalisées dans le cadre de ce programme reflètent l'âge des maisons qui ont tiré pleinement profit de l'étanchéisation et de l'isolation dans les diverses provinces ainsi que le coût de l'énergie qui varie d'une région à l'autre dans notre pays.

De ces deux points de vue, c'est la région de l'Atlantique qui a fait le plus usage du programme d'isolation thermique, lequel a permis d'isoler 80 p. 100 en moyenne des maisons admissibles à travers Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Au Québec, en Ontario ainsi que dans les provinces de l'Ouest, le taux des maisons qui ont bénéficié des avantages offerts par ledit programme s'élève à environ 30 p. 100. Ce sont des chiffres remarquables et cela prouve que l'investissement du gouvernement a été bien utilisé. Cependant, l'efficacité desdits programmes a diminué depuis cette époque. Il serait donc utile pour l'ensemble du pays, au lieu de continuer à apporter des contributions financières importantes aux programmes en question, de faire des progrès notables dans le domaine de la recherche sur les nouvelles technologies qui nous permettent de nous attaquer au problème toujours existant des sources d'énergie renouvelables et de leur gestion.

C'est d'un commun accord avec les provinces que nous appuyons aujourd'hui ce projet de loi, car il devient essentiel dans la conjoncture économique actuelle de ne pas doubler nos efforts en identifiant adéquatement les besoins de notre futur programme d'utilisation rationnelle de l'énergie à domicile.

N'oublions pas finalement que nous ne pouvons plus et nous ne devons pas continuer de voir le Trésor public octroyer des

### Remplacement du mazout—Loi

fonds empruntés pour verser des subventions aux consommateurs. Afin de s'assurer que l'investissement dans la conservation de l'énergie ne cesse de continuer, il est manifestement préférable que le gouvernement, après avoir veillé à une bonne utilisation des investissements faits dans ce secteur au préalable, joue un rôle de catalyseur sensible aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs aux problèmes techniques qui se posent encore et aux mesures d'amélioration qui peuvent encore être réalisées en matière d'utilisation énergétique.

● (1540)

De toute évidence, le gouvernement n'a plus les moyens de subventionner les consommateurs, et le projet de loi débattu aujourd'hui en cette Chambre est donc une étape nécessaire et primordiale dans la réorientation des programmes gouvernementaux dans ce secteur. Puisque c'était une illusion, nous devons à tout prix éviter le gaspillage qui peut être causé non seulement par la diminution de l'efficacité des programmes introduits il y a quelques années, mais également par le chevauchement de ce dernier, dû en grande partie à l'existence des programmes de conservation d'énergie similaires aux niveaux fédéral et provincial.

En ayant décidé de passer en revue les résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent, suite à la mise en application des programmes et initiatives énergétiques, nous aimerions effectuer un certain progrès dans l'économie de l'énergie au Canada et cela surtout dans les économies budgétaires que nous pourrions réaliser en mettant fin à ces deux programmes. Selon les estimations, nous réaliserons à ce point des économies de l'ordre de 180 millions de dollars, au cours de l'année financière 1985-1986, et de 315 millions de dollars en 1986 et 1987.

C'est dans l'esprit visant à nous faire doter d'une structure plus solide dans le domaine de la conservation de l'énergie que nous exprimons ici notre appui au projet de loi C-24. Nous prenons ainsi notre responsabilité vis-à-vis de l'ensemble du dossier de l'économie énergétique au Canada, et nous préparons un meilleur avenir en apportant beaucoup plus qu'une simple mesure de réorientation de notre programme d'économie de l'énergie domiciliaire par le biais dudit projet de loi.

Nous nous préparons à restructurer notre politique énergétique de façon qu'elle nous permette, dans l'avenir, de réaliser des économies substantielles sur nos factures de chauffage et cela au moyen de nouvelles mesures incitatives auxquelles nous faisons place en éliminant des programmes déjà désuets qui ne répondent plus aux besoins et aux paramètres de l'état actuel de notre analyse énergétique.

La supposée rareté du pétrole dénoncée par l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Lalonde, n'a vraiment été qu'une illusion de rareté. Le bon côté de toute cette aventure a donné à tous les Canadiens l'occasion de connaître d'autres sources d'énergie que cet or noir qu'est «le pétrole».

**M. le vice-président:** Questions et commentaires.

[Traduction]

**M. Waddell:** Je sais que le député est fort raisonnable, même s'il collectionne de vieilles voitures très recherchées. Par «très recherchées» j'entends de belles voitures et non des voitures recherchées par la police.

Je me demande si lui-même et ses collègues seraient disposés à examiner une proposition. J'ai reçu un certain nombre de